

Impact environnemental du numérique : une méthodologie attendue pour 2022

La secrétaire d'État à la Transition écologique Brune Poirson a demandé jeudi aux fournisseurs d'accès internet, de contenus et aux opérateurs mobiles de travailler à la mise en place d'une méthodologie afin d'informer les consommateurs de l'impact environnemental de leurs usages et appareils à compter du 1er janvier 2022.

Cette décision est venue conclure une réunion entre ces entreprises et Brune Poirson en vue de l'entrée en vigueur d'une obligation les contraignant à afficher l'impact de leurs produits sur l'environnement. « *Notre objectif est de faire en sorte que les consommateurs puissent choisir leur fournisseur d'accès internet en fonction de son impact environnemental. Il y a un immense travail de sensibilisation à faire auprès du grand public* », a expliqué à l'AFP Mme Poirson.

La méthode d'information aux consommateurs, qui sera mise en place avec des réunions entre les professionnels et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), doit permettre à chacun d'avoir une idée non seulement de la consommation de ses appareils mais également de ses

usages, alors que le visionnage de vidéos en ligne, gourmand en énergie, explose.

« *Les discussions portent notamment [sur la façon de] mesurer l'impact des contenus* », sur « ce qui serait le plus pertinent comme équivalence pour être compréhensible de tous », a ajouté la secrétaire d'Etat, en prévenant que faute d'accord, « l'Ademe proposerait une méthodologie au 1er janvier 2022 quoi qu'il arrive ».

Du côté des opérateurs, on se montre réceptif à ces problématiques alors que « *maîtriser l'impact environnemental et énergétique des services numériques est l'une de nos priorités* », a insisté le président de la Fédération française des télécoms (FFT), Arthur Dreyfuss. « *Nous sommes pleinement mobilisés pour aider le gouvernement et l'Ademe à définir l'équivalence entre consommations de données et émissions de gaz à effet de serre* », a-t-il assuré.

Selon l'Ademe, le trafic de données ne cesse de croître (+25% par an) et est responsable de 55% de la consommation annuelle d'énergie du numérique. Par exemple, éteindre sa box (ne pas la laisser en veille) permet d'économiser environ 30 euros par an.

D'après une étude publiée en 2013 par le cabinet Digital Power Group, regarder sur tablette ou smartphone une heure de vidéo HD par semaine pendant un an (soit 52 heures) consomme autant d'énergie que deux réfrigérateurs en un an. Selon l'Ademe, les flux vidéo représentent 60% du flux mondial de données et près de 1% des émissions mondiales de CO2.